



N°1

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2025

L'An Deux Mille vingt-cinq, le 21 février 2025, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à la mairie annexe, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2025

Étaient Présents :

CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, FILLOL Isabelle, CABROL Jean-Luc, HUGUET Jean-Jacques, LARTIGOU Marie, CHARTRER Viviane, ROUILLES Georgette, MARRAUD Fabrice, SCHMITTLIN Stéphane, ORHANT Cédric, POLI Jean-Luc. BOS-MORÉ David.

Étaient Absents : LAURENT Françoise, MAZÈRES Sandrine (pouvoir à M. Daniel GONANO), M. CABROL Jean-Luc (pouvoir à Mme Isabelle FILLOL)

Après avoir vérifié le quorum, Mr CABROL Jean-Luc a été désigné secrétaire de séance jusqu'à 19h30 puis Mme FILLOL Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION ET SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2024 – POUR INFORMATION

Le procès-verbal du 16 décembre 2024 est approuvé par :

14 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. POLI), CONTRE 0.

M. POLI ne souhaite pas s'exprimer sur son abstention.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

3. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (PROVISOIRE) 2024 – DÉLIBÉRATION N° 2025-001

M. Jean-Luc CABROL, 3^{ème} adjoint, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux. Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

Enfin le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

M. CABROL explique cependant, qu'il sera proposé au Conseil Municipal de voter le CFU provisoire de 2024 suite à mise en application progressive du Service de Gestion Comptable (SGC) et le passage de la nomenclature comptable M14 à M57.

De plus, le départ à la retraite de Mme Annie RAMON, l'arrivée de la nouvelle Secrétaire générale, conjugué aux différentes absences du personnel administratifs et technique ont généré une période de forte activité et de stress.



VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE PROVISOIRE 2024

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 412 103,38	1 412 103,38
	Réalisé :		875 590,26
	Reste à réaliser :		117 794,00
Recettes :	Prévu :	875 590,26	1 412 103,38
	Réalisé :		702 322,29
	Reste à réaliser :		20 055,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 266 404,92	1 266 404,92
	Réalisé :		764 344,12
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	764 344,12	1 266 404,92
	Réalisé :		1 305 928,41
	Reste à réaliser :		0,00

M.
le

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-173 267,97
Fonctionnement :	541 584,29
Résultat global :	368 316,32

M. CABROL tient à remercier le travail et l'implication de Mme Annie RAMON qui a été d'un grand secours et d'une aide précieuse durant cette période de transition budgétaire. Il remercie également le Conseiller aux Décideurs Locaux, M. Stéphane GAYRAUD. Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) est un cadre de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), expert du conseil au profit des élus locaux et de leurs services financiers. Il propose une offre de conseil individualisé aux ordonnateurs pour répondre à leurs besoins sur différents sujets.

M. CABROL, explique que dans le cadre du Budget Primitif de 2025, il nous reste à l'interroger sur notre capacité d'emprunt et notre capacité d'Auto-Financement (CAF).

M. CABROL indique que c'est sur les fonds propres de la commune, qu'a été financé le projet de la Zone nature, détente, sport et tourisme.

Aussi, il rappelle que sans subventions, les travaux des projets ne se feront pas.

M. GONANO, 1^{er} adjoint, remercie le travail fourni par M. CABROL, Mme RAMON et Mme MURIEL FÉNELON.

Après délibération, vote à main levée, le conseil municipal
POUR 11 VOIX, CONTRE 0, ABSTENTION 2 (M. POLI et M. BOS MORÉ)
M. LE MAIRE étant sorti de la salle du Conseil Municipal



A son retour, M. le Maire annonce les résultats du vote du CFU 2024 (provisoire) et souhaite remercier à son tour l'implication, la présence et le travail de son adjoint aux finances et des secrétaires de mairie, malgré cette période de transition compliquée.

M. le Maire souligne que les 12% d'augmentation du chapitre 65, ne concerne pas les indemnités des élus. En effet, ces indemnités (déjà grevée de 20% sur l'enveloppe prévue) n'ont pas augmenté depuis le dernier mandat.

Départ à 19h30 de M. CABROL.

4. LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE VISÉES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT – POUR INFORMATION

M. le Maire informe des devis signés au titre de l'investissement.

Liste des décisions du Maire présentées en séance du Conseil municipal du 21/02/2025

Monsieur le Maire ouvre la séance

N° de la décision	Objet de la décision	Montant devis € TTC
01-2025	Signature du devis METALADOM (Travaux de sécurisation coursive –	4 784,33
02-2025	Signature devis ANTOINE ESPACES VERTS (Pose de potelets en bois – Parking complexe sportif)	6 555,04

Les membres du Conseil Municipal prennent acte des décisions.

5. ADAPTATION DE LA POSTURE VIGIPIRATE « HIVER-PRINTEMPS 2025 » – POUR INFORMATION

La posture du plan Vigipirate pour la période « hiver-printemps 2025 » maintient l'ensemble du territoire national au niveau « **Urgence attentat** » au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité de la situation au Proche et Moyen-Orient. Elle est activée à partir du 15 janvier 2025 et s'appliquera jusqu'à nouvel ordre.

Cette posture, qui doit permettre d'adapter le dispositif de sécurité nationale dans un contexte marqué par des périodes de congés scolaires et de fêtes religieuses, met l'accent sur :

- la sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires ;
- la sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- la sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité.

Un effort de surveillance et de contrôle doit s'opérer sur les rassemblements, quelle qu'en soit la nature, la sécurisation des transports collectifs de personnes, les lieux de culte ainsi que les sites accueillant un public nombreux.

Je vous rappelle que les outils de sensibilisation à la menace terroriste, accessibles au grand public et aux professionnels, sont consultables sur les sites internet suivants :

- <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>
- <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>
- <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-fiches-de-recommandations-et-de-bonnes-pratiques>



6. SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE - DÉLIBÉRATION N°2025-002

M. le Maire informe que **Vu l'urgence de la situation, et face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.**

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'AUBIAC tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- **Faire un don d'un montant de 150€**
- À la Protection civile - Siège social : Tour Essor – 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

Après délibération, vote à main levée, le Conseil Municipal
POUR 14, ABSTENTION 0, CONTRE 0

7. MISE EN PLACE D'UN COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET) POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE - POUR INFORMATION

M. le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

Le Maire rappelle que le Compte Epargne Temps (CET) est un dispositif qui ouvre aux agents des Collectivités et Etablissements Publics (statutaires et non statutaires de droit public) à temps complet ou non complet employés de manière continue et ayant **accompli au moins une année de service (à l'exclusion des stagiaires, des non titulaires de droit privé et des enseignants artistiques)** la possibilité de capitaliser du temps sur **plusieurs années en reportant d'une année sur l'autre des jours de congés, d'ARTT et sous certaines conditions des repos compensateurs, qui n'ont pas pu être pris dans l'année pour raisons de service.**

La mise en place du Compte Epargne Temps s'impose à l'employeur dès lors que les agents en ont fait la demande.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 précité a notamment assoupli les conditions d'utilisation des jours épargnés et organisé un droit d'option au bénéfice des agents. Ce droit d'option est facultatif pour les collectivités et sa mise en œuvre est par conséquent soumise à délibération, pour l'utilisation des jours épargnés au-delà de 15 jours (les options : indemnisation, versement au RAFP pour les fonctionnaires affiliés à la CNRACL, maintien sur le CET).

Il revient ainsi au conseil municipal de délibérer sur les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET, ainsi que de ses modalités d'utilisation, suivant les propositions relatives à :

- L'ouverture et l'alimentation du CET
- L'utilisation du CET
- Le mode de versement des jours sur le CET
- La clôture du CET

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Technique du Centre de Gestion au 1^{er} avril, M. Le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour sa future adoption et sa mise en œuvre.

Après avis, et vote à main levée, le Conseil municipal
POUR 14 voix, CONTRE 0, ABSTENTION 0

8. TABLEAUX DES EFFECTIFS – DÉLIBÉRATION N° 2025-003

TABLEAU DES EMPLOIS : FILIERE TECHNIQUE – TITULAIRES

Filière - grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée temps travail
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1 à 35H hebdo
Agent de maîtrise	C	1	0	1 à 35H hebdo
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1 à 35H hebdo
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1 à 35H hebdo
Adjoint technique	C	2	1	1 à 17h30 hebdo et 1 à 35H
TOTAL		6	2	

FILIERE TECHNIQUE - CONTRACTUELS -EMPLOIS PERMANENTS

Filière - grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée temps travail
Adjoint technique	C	1	1	1 à 21h hebdo
Adjoint technique	C	1	1	1 à 20h hebdo
Adjoint technique	C	1	1	1 à 17h50 hebdo
TOTAL		3	3	

M. le Maire expose les différents planning et état des agents au sein du service technique :

- 1 agent titulaire à temps complet 35H : en temps partiel thérapeutique de 50%. Départ à la retraite au 1^{er} avril 2025.
- 1 agent titulaire à temps non complet de 17h30
- 1 agent contractuel en CDD : à temps non complet de 17h30 (remplacement du temps partiel thérapeutique de 50%)
- 1 agent en cours de recrutement à temps complet pour le remplacement du départ à la retraite. Le poste a été ouvert sur différents grade, d'Adjoint technique à Agent de maîtrise.

M. le Maire expose les différents planning et état des agents au sein du service administratif :

- La Secrétaire Générale titulaire : temps complet de 35H
- 1 agent titulaire à temps non complet de 28H : en temps partiel thérapeutique de 60% (soit 17H30)
- 1 agent titulaire à temps complet de 20h30 : absent depuis novembre 2023

- 1 agent contractuel en CDD : de 15H à 23H maximum jusqu'au 31 mars 2025 (Agence postale + accueil + comptabilité)
- 1 agent contractuel en CDD : à temps plein à compter du 1^{er} avril (Agence postale + affaires générales + accueil + comptabilité + remplacement congés avril)

Après délibération, et vote à main levée, le Conseil municipal
POUR 14 voix, CONTRE 0, ABSTENTION 0

9. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ CNAS POUR LE COLLEGE DES ÉLUS ET DES AGENTS – DÉLIBÉRATION N° 2025-004

M. Le Maire indique que suite à la modification du Conseil Municipal le 16 décembre 2024 et l'arrivée d'une nouvelle Secrétaire Générale de Mairie au 1er janvier 2025, il est nécessaire de redésigner les délégués du CNAS.

M. Daniel GONANO se porte candidat pour le collège des élus en lieu et place de Mme Georgette ROUILLES.

Le collège des agents sera représenté par la Secrétaire générale, Mme Annabelle MURIEL FÉNELON suite au départ à la retraite de Mme Annie RAMON.

Après délibération, et vote à main levée, le Conseil municipal
POUR 14 voix, CONTRE 0, ABSTENTION 0

10. VALIDATION DU DEVIS DE METALADOM - DÉLIBÉRATION N° 2025-005

M. Daniel GONANO, 1^{er} adjoint présente le projet de garde-corps de l'école en vu de sécuriser la coursiive.

Présentation Projet Garde corps Ecole

Réhausse de 1005 mm par rapport au dessus de la murette.

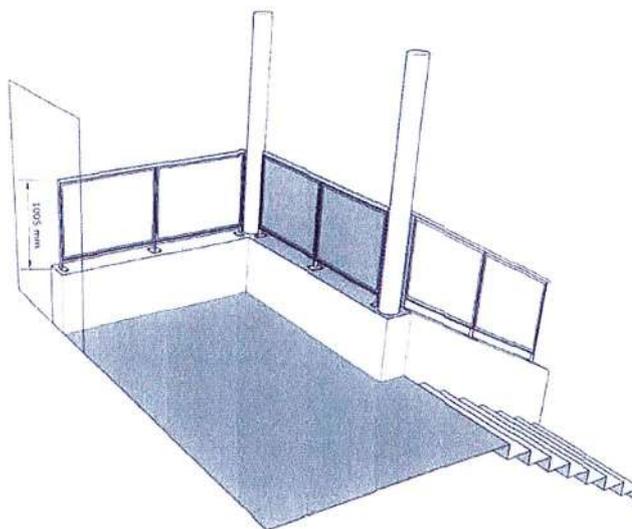
Garde corps occultant, remplissage tôle

Deux versions de devis :

1 Version tôle décorative :

Tôle avec motifs liés à l'école (découpe laser).
Superposition de 2 tôles, une tôle alu laqué (d'une couleur claire à définir) côté intérieur et une tôle acier thermolaquée (d'une couleur foncée à définir) avec les découpes laser côté extérieur.

2 Version tôle simple avec finition thermolaquée



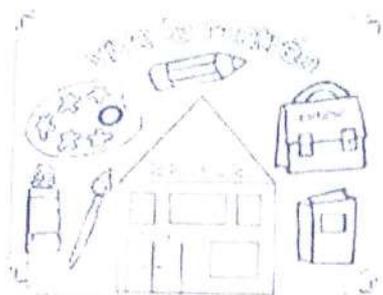
2 devis sont proposés. Une version avec un tôle acier simple et une autre version avec tôle en acier découpée au laser et décorative.



Mme LARTIGOU, propose d'organiser un concours afin de faire participer les élèves au projet.

M. GONANO pense que c'est une très bonne idée.

M. GONANO propose de retenir le devis n°2 pour un montant de 4 424,33€ TTC



Après délibération, et vote à main levée, le Conseil municipal
POUR 14 voix, CONTRE 0, ABSTENTION 0

Sans commentaires, les membres du conseil municipal prennent acte de ce devis.

Le devis de METALADOM d'un montant de 4 424.33€ TTC est retenu.

11. AGGLOMÉRATION – JOURNÉE DE L'ARBRE AVEC L'ÉCOLE – POUR INFORMATION

M. GONANO, 1^{er} adjoint informe que début mars, une heure dans la matinée sera consacrée à la plantation de 2 tilleuls en partenariat avec l'Agglomération d'Agen et l'école communale.

M. HUGUET, adjoint à la voirie se joindra également à cet événement.



Implantation 2 tilleuls

À 20 mètres de la ligne 20 kv et à une distance de 20 mètres entre les deux.





12. VOIRIE – AGGLOMÉRATION D'AGEN

M. HUGUET, adjoint à la voirie présente la dernière facture de l'Agglo d'Agen pour les travaux de 2024.

AGGLOMÉRATION D'AGEN
RECETTES À PERCEVOIR PAR L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Direct 200 095 956 00012
APE 84 11 Z

EXERCICE 2024
BUDGET 13
SERVICE TV
Engagement A000009

NOM et PRENOM du DÉBITEUR (particulier) ou RAISON SOCIALE (entreprise ou association)		N° Débit 47	
ADRESSE ou SIÈGE SOCIAL		Commune d'AUBIAC 8 rue du Parc 47310 AUBIAC	
MOTIF DU DÉBIT : Facturation des travaux de voirie sur les voies Communales			
DETAIL DU DÉBIT		Qui	Total
Selon la convention du 16/09/2024 entre l'Agglomération d'Agen et la Commune			
Travaux réalisés du 1er octobre au 31 Décembre 2024		5	3 075,05 €
TOTAL			3 075,05 €
PIECES À JOINDRE : Décret des travaux réalisés Comptes Rendus Partielles du 16/09/2024			
ARRÊTE LE PRÉSENT ÉTAT À LA SOMME DE : Trois mille sept cent cinquante euros et cinq centimes			

M. POLI demande ce qu'il est prévu concernant le chemin du Mourat.

M. HUGUET répond qu'à ce jour, rien n'a été signalé ni prévu dans l'objectif des travaux de voirie pour l'année 2025.

M. Le Maire rappelle que la voirie est un perpétuel recommencement.

M. POLI informe qu'avec les intempéries des derniers jours, l'orage a soulevé la bicouche.

M. Le Maire remercie M. Huguet pour son suivi des travaux en faisant le lien entre la commune et l'Agglomération d'Agen.

Après avis, vote à main levée, le Conseil Municipal
POUR 14, ABSTENTION 0, CONTRE 0

13. DÉGRADATION PARKING ZONE NATURE – VALIDATION DU DEVIS D'ANTOINE ESPACES VERTS - DÉLIBÉRATION N°2025-006

Mme FILLOL, 2^{ème} adjointe montre les dégâts occasionnés par les véhicules lors de différentes manifestations au complexe sportif. Le nouveau parking de 49 places, tout juste réceptionné, a subi déjà des dommages.





Afin de réduire les incivilités, d'assurer la sécurité du parking et de dissuader les utilisateurs de se stationner n'importe où, Mme FILLLOL propose la pose de potelet en bois par l'entreprise Antoine Espaces Verts pour un montant de 6 555,04€ TTC.



COLLECTIVITÉS

ARROSAGE AUTOMATIQUE - MAÇONNERIE - OUVRAGE BOIS - CLÔTURES

COMMUNE D'AUBIAC
8, Rue du placier
Mairie
47310 AUBIAC

Ste Livrade Sur Lot, le 8 janvier 2025

Devis : 2025.01.020 A24011

Objet : AUBIAC - Aménagement des abords du complexe sportif

Affaire suivie par : Arnaud LABORDE

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	Montant
	TRAVAUX				
	Fourniture et pose de potelet bois diamètre 140 mm avec tête chanfreinée - pin traité classe IV y compris traitement au goudron de la partie enterrée- scellement béton dans le sol- Hauteur hors sol 80cm.	Unité	82	59,38	4 869,16
	Inter distance entre poteau : 1.30m				
	Travaux de reprise de gazon sur le site suite dégradation.	Ens	1	593,37	593,37
Total H.T. EUR					5 462,53
T.V.A. 20%					1 092,51
Total T.T.C. EUR					6 555,04

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE



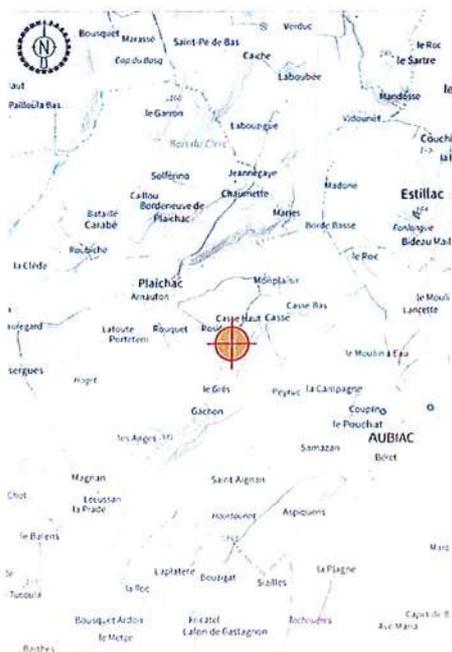
**Après délibération, et vote à main levée, le Conseil municipal
POUR 14 voix, CONTRE 0, ABSTENTION 0**

Sans commentaires, les membres du conseil municipal prennent acte de ce devis.

Le devis de l'entreprise ANTOINE ESPACES VERTS d'un montant de 6 555,04€ TTC est retenu.

14. INSTALLATION D'UN PYLONE POUR UNE ANTENNE RELAIS ORNAGE – PARCELLE F70 – POUR INFORMATION

M. Le Maire explique le projet d'installation d'une nouvelle antenne relais de l'opérateur Orange. Il indique que le dossier est consultable en mairie.



Photomontage après construction de l'installation

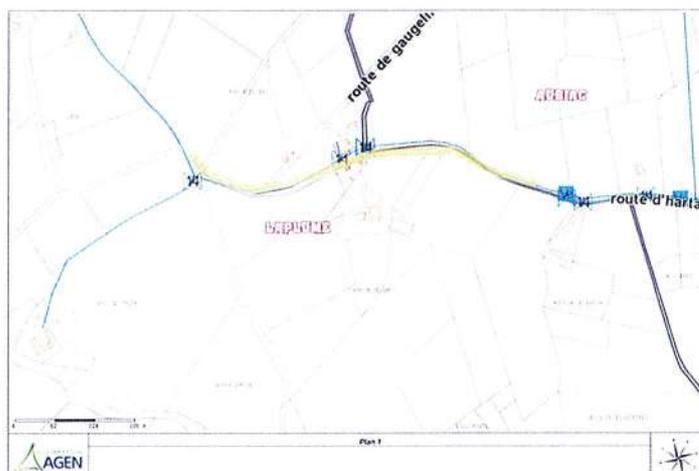


M. HUGUET demande quand sera installé cette antenne.
M. Le Maire répond que le dossier est encore à l'étude.

15. RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU – POUR INFORMATION

M.HUGUET, adjoint à la voirie informe que :

L'Agglomération d'Agen va réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable sur la route d'hartanes sur les communes de Aubiac et Laplume à partir du 03 Février 2025.



Dans le cadre de ces travaux, le branchement d'eau potable de votre habitation fera l'objet de travaux sur votre domaine privé et le compteur sera déplacé en domaine public.

Dans ce sens, afin de localiser précisément l'emplacement de votre compteur et de vous expliquer le déroulement du chantier, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous avec le technicien dédié à ces travaux.



16. SÉCURITÉ – POUR INFORMATION

M. HUGUET, adjoint à la voirie, informe **d'un devis signé dans le cadre de l'abattage de 3 arbres menaçant les routes communales** : 1 chêne route de Gaugelin, 1 chêne route des Moulins et un dernier chêne chemin de Merroux.

M. Le Maire remercie l'époux de Mme LARTIGOU qui, avec l'aide d'un agent a tronçonné un arbre qui menaçait de tomber sur la route derrière l'école.

17. VALIDATION DU CHOIX D'ORIENTATION DU NOUVEAU PLUi DE LA COMMUNE – DÉLIBÉRATION N° 2025-008

Mme Isabelle Fillol, 2ème adjointe, présente au Conseil Municipal l'avancée de la procédure du PLUi et du SCOT. Elle rappelle le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) en révision, qui fixe les orientations du territoire à horizon 20 ans.

Elle rappelle aussi les grands principes du PLUi qui constitue un enjeu majeur pour l'Agglomération, dans la mesure où ce document permettra de poursuivre la construction d'un projet de territoire à l'échelle des 44 communes membres, et qui a été évoqué lors de la conférence des Maires du 04 décembre 2024.

Mme Isabelle Fillol rappelle en outre, le principe du calcul du foncier réservé à l'habitat, la répartition de l'enveloppe foncière du territoire en matière de logements, que, en première intention, la commune d'Aubiac a rendu 5 ha sur les zones 1AU et 1AUL. Malgré cela, l'Agglomération d'Agen a calculé un dépassement de l'objectif d'accueil de logements pour la commune de 57 logements (conférence des Maires du 04 décembre 2024).

Par note, en date du 19 décembre 2024, Citadia (cabinet en charge de la révision du PLUi) indique que la commune d'Aubiac doit encore rendre 5 ha, soit 75 logements en trop. D'où une incohérence avec les chiffres donnés lors de la conférence des Maires du 04 décembre 2024.

Citadia avait évalué le potentiel foncier disponible sur la commune, qui a été retravaillé parcelle par parcelle car les piscines et bâtis étaient existants. Au final, la commune d'Aubiac doit rendre 20 logements au lieu des 75 initialement prévus, soit 1,36 ha.

En commission urbanisme de l'Agglomération d'Agen du 4 février 2025, la commune d'Aubiac apprend qu'il y a la possibilité de créer des zones « U fermé », qui relèvent plus d'espaces urbanisés que d'espaces agricoles ou naturels, sans pour autant leur permettre de se développer. C'est-à-dire que les nouvelles constructions sur des parcelles nues ne seront plus autorisées.

La Commission Communale d'Urbanisme réunie, le 10 février 2025, a décidé à l'unanimité des membres présents : Au vu des consommations de l'espace avec la zone en U « fermé », 1,24 ha sera rendu sur le secteur de Ségougnac, suite à la demande de la commune de Moirax, dans une logique de continuité.

Le power-point de présentation sera consultable sur le site internet de la commune.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter pour :

- Adopter les orientations suite au travail rendu par la Commission Communale d'Urbanisme réunie, le 10 février 2025
- De rendre 1,24 ha en zone U « fermé » sur le secteur de Ségougnac.

Après délibération, vote à main levée, le Conseil Municipal
POUR 13, ABSTENTION 1, CONTRE 0

ABSTENTION 1 (M. POLI Jean-Luc, propriétaire terrien concerné par le PLUi, n'a ni participé aux débats ni aux votes)



18. AMENDES DE POLICE – DÉLIBÉRATION N° 2025-007

Mme Isabelle Fillol, adjointe, fait l'historique du projet de la commune dans le cadre de l'aménagement des abords du complexe sportif. La commune a réalisé une première tranche de travaux avec la création d'un parking enherbé de 49 places, sur le terrain situé en face de la salle polyvalente, avec un quai pour bus. La deuxième tranche de travaux, à savoir la renaturation du parvis existant qui serait exclusivement dédié aux piétons, le reprofilage des fossés et la création de 27 nouvelles places de parking enherbées, sous les saules pleureurs, parallèlement à la RD 292 et au bâtiment, va débuter. L'esquisse de ce projet a été effectuée gracieusement par PiR2. Ce dernier envisage la pose de coussins berlinois en béton (du fait de la grande circulation de poids lourds) afin de sécuriser la traversée piétonne RD 292. Le maître d'œuvre a déposé son plan d'ensemble – phase APS. Le montant total des travaux s'élève à 26 815 € HT, la maîtrise d'œuvre à 2 413,35 € ; soit un total général de 29 228,35 € HT.

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des « amendes de police » de l'exercice 2025.

Après délibération, vote à main levée, le Conseil Municipal
POUR 14, ABSTENTION 0, CONTRE 0

- SOLLICITE une subvention au titre des amendes de police 2025,
- INSCRIT au budget, la part restant à la charge de la commune,
- **AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.**

19. TOUR DE TABLE

- Autorisation de diffusion de la vidéo de Romane BERNIES sur les réseaux sociaux de la commune (Mme ROUILLES)
- Calendrier des collectes, changement annulé (M. SCHMITTLIN)
- Rapport du 2 -ème conseil d'école (M. GONANO)
90 enfants 2025/2026
Re installation de la ligne téléphonique à la garderie
Transport piscine pris par la mairie, janvier, février 2025
Sécurité devant l'école, sens unique temporaire
Jour net sur temps scolaire
Conseil municipal des enfants
RDV à la rentrée avec inspecteur académique sur les effectifs et la création de logements du lotissement Rouats
Insatisfaction de quelques parents concernant l'enseignement des classes CE1, CE2, CM1 ET CM2. Le directeur recevra les parents.
M. POLI répond que ce n'est pas un problème lié à la municipalité mais qui concerne l'inspection académique et l'éducation nationale.
Mme FILLOL rétorque que si ces parents mécontents enlèvent leurs enfants, ce sera une classe de fermée et cela concerne donc la municipalité.
M. POLI réplique qu'à ce moment-là, cela deviendra une conséquence liée à un problème qui ne vient pas, à l'origine, de la municipalité.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h12.

Les secrétaires,
Jean-Luc CABROL
Isabelle FILLOL

Le Maire,

Jean-Marc CAUSSE



